

CONGRÈS DE L'O.B.F.G.

17 FEVRIER 2011

LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AVOCAT



AU PALAIS DES CONGRÈS « SQUARE » À BRUXELLES

17 FEVRIER 2011

LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AVOCAT

Confronté à la concurrence d'autres professions, le barreau entend mettre en avant sa spécificité, sa « valeur ajoutée », sans craindre de se remettre en question et d'adapter sa pratique professionnelle aux réalités du monde contemporain.

Le congrès propose une réflexion sur la valeur ajoutée de l'avocat et l'extension du périmètre de la profession au travers des nouveaux domaines d'intervention de l'avocat et missions nouvelles qui lui sont confiées.

DIRECTION SCIENTIFIQUE

JEAN-MICHEL JOTTRAND

ADMINISTRATEUR DE L'O.B.F.G. (2007-2010),
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS
AU BARREAU DE BRUXELLES (2002-2005)

PROGRAMME

08H45 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09H15 INTRODUCTION

JEAN-MICHEL JOTTRAND, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DU CONGRÈS

09H20 LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AVOCAT

FRANÇOIS GLANSDORFF

PRÉSIDENT DE L'O.B.F.G. (1998-2001),
ANCIEN BÂTONNIER DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS AU BARREAU DE BRUXELLES

DIDIER MATRAY

ANCIEN BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE LIÈGE,
CHARGÉ DE COURS À L'ULg

L'indépendance, la déontologie, le secret professionnel, la loyauté et la compétence
(exigence de qualité, formation continue, spécialisation, etc...)

10H00 LES ACTIONS COLLECTIVES

HAKIM BOULARBAH

AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES, PROFESSEUR À L'ULB

CHARLES DEMOULIN

PARTNER CHEZ DEMINOR

CHARLES GHEUR

JURISTE D'ENTREPRISE, CONSEILLER ADJOINT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION
DES ENTREPRISES DE BELGIQUE (F.E.B.)

Les difficultés de la situation actuelle ; le rôle de l'avocat dans les actions collectives ;
l'avocat pourrait-il être le représentant du groupe ?

10H40 PAUSE

11H00 L'INTERVENTION DE L'AVOCAT HORS PRÉTOIRE

JURIDICTIONS SPORTIVES, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT,
ORDRES PROFESSIONNELS, AG DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE PIERRE SCULIER

ADMINISTRATEUR DE L'O.B.F.G., MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE FRANÇAIS
DES AVOCATS AU BARREAU DE BRUXELLES (2004-2007)

ERIC THIRY

PRÉSIDENT DE L'UNPLIB, MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE FRANÇAIS
DES AVOCATS AU BARREAU DE BRUXELLES (2002-2005)

FRANÇOIS DE BAUW

AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES

LUC MISSON

AVOCAT AU BARREAU DE LIÈGE

LOUIS DERWA

AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES

PHILIPPE GODIN

PROVISEUR FÉDÉRAL URBSFA, AVOCAT AU BARREAU DE LIÈGE

JEAN-PIERRE JACQUES

AVOCAT AU BARREAU DE LIÈGE, ASSISTANT AU CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN DE L'UCL

Diffusion d'un film et réaction des intervenants

Constat de la situation actuelle ; rôle de l'avocat durant l'instruction et lors des débats ; proposition d'un protocole que l'O.B.F.G. soumettrait aux diverses institutions devant lesquelles l'avocat est amené à intervenir.

Questions- réponses

12H30

DÉJEUNER

14H15

LA CONSULTATION EN LIGNE

STÉPHANE GOTHOT

BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE LIÈGE ET PRÉSIDENT DE SÉANCE

JEAN-FRANÇOIS HENROTTE

MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DE LIÈGE,
DIRECTEUR DE LA REVUE DU DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LAURENT-OLIVIER HENROTTE

AVOCAT AU BARREAU DE NAMUR

VINCENT LAMBERTS

AVOCAT AU BARREAU DE LIÈGE

14H45

L'INTERVENTION DE L'AVOCAT DANS LA COMMUNICATION DE SON CLIENT

SOUS LA PRÉSIDENTE DE JEAN-MICHEL JOTTRAND

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

JEAN-JACQUES JESPEERS

PROFESSEUR À L'ECOLE DE JOURNALISME DE L'ULB

DOMINIQUE DEMOULIN

JOURNALISTE À RTL-TV1

FRANÇOIS JONGEN

AVOCAT AU BARREAU DE NIVELLES, PROFESSEUR À L'UCL

JEAN-PHILIPPE RIVIERE

AVOCAT AU BARREAU DE TOURNAI

Diffusion d'un film et réaction des intervenants

Contrôle de la parole du client ; formation de l'avocat à l'intervention dans les médias ; rôle de l'avocat dans les médias ; rapport de l'avocat avec les médias ; théâtralisation de la justice ; influence de la médiatisation sur l'argumentation et le déroulement du procès

Questions- réponses

16H15 PAUSE

16H45 RÉFLEXIONS SUR L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA PROFESSION

SOUS LA PRÉSIDENTE DE BERNARD VINCOTTE

ADMINISTRATEUR DE L'O.B.F.G., MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE FRANÇAIS
DES AVOCATS AU BARREAU DE BRUXELLES (2002-2005)

BRIGITTE LONGUET

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DE PARIS
ET DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

GEORGES-ALBERT DAL

PRÉSIDENT DU C.C.B.E., ANCIEN BÂTONNIER DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS
DU BARREAU DE BRUXELLES (1994-1996)

Les domaines d'intervention de l'avocat en Belgique ; qu'en est-il dans les pays voisins ?
Conséquences d'une extension du point de vue de la déontologie et de l'image de la
profession

17H30 CONCLUSIONS

MICHÈLE GREGOIRE

AVOCAT À LA COUR DE CASSATION, PROFESSEUR À L'ULB

18H00 ALLOCUTION DE ROBERT DE BAERDEMAEKER,
PRÉSIDENT DE L'O.B.F.G., À L'OCCASION DU 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE LA CRÉATION DE L'ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES
ET GERMANOPHONE

18H30 COCKTAIL



INFOS PRATIQUES

LIEU

PALAIS DES CONGRÈS (« SQUARE »)

Mont des Arts, 1000 Bruxelles, auditoire « Gold Hall »

PRIX

100 EUROS

75 EUROS POUR LES AVOCATS STAGIAIRES

A verser avant le 31 janvier 2011 sur le compte O.B.F.G. 630-3400775-14 avec la mention « congrès - nom - prénom »

Le prix comprend l'ouvrage, le déjeuner et le cocktail.

L'inscription ne sera définitive qu'à la réception du paiement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

COMPLÉTEZ ET RENVOYEZ LE CARTON CI-JOINT AVANT LE 31 JANVIER 2011

POINTS

6 POINTS DE FORMATION PERMANENTE

INFOS

TÉL. 02 648 20 98 – FAX. 02 648 11 67

MAIL : COMMUNICATION@AVOCATS.BE

ACCÈS

Méto : station « gare centrale » – Divers bus et trams de la STIB. (voir www.stib.be)

Parking payant « Interparking » dans les sous-sols de « Square ».
Vous pouvez y accéder par la place de la Justice et la rue des Sols,
et puis continuer à pied vers le bâtiment « Square »
ou gagner le cube de verre via le niveau – 3 du parking.

NOS PARTENAIRES



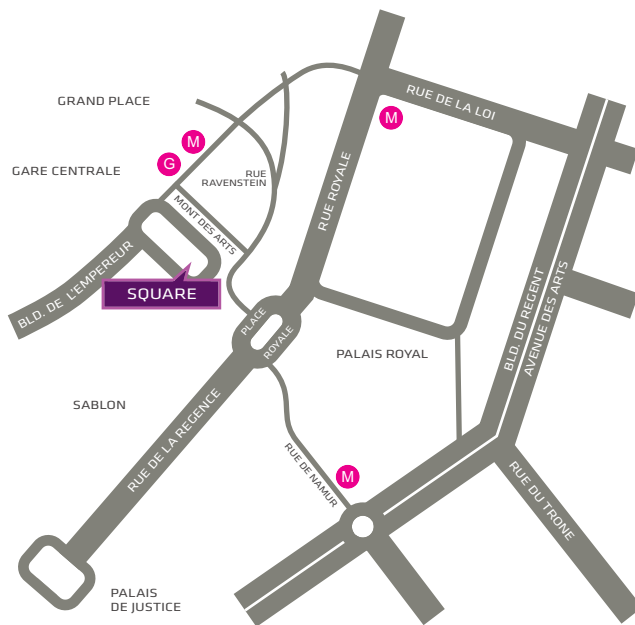
MARSH



ANTHEMIS

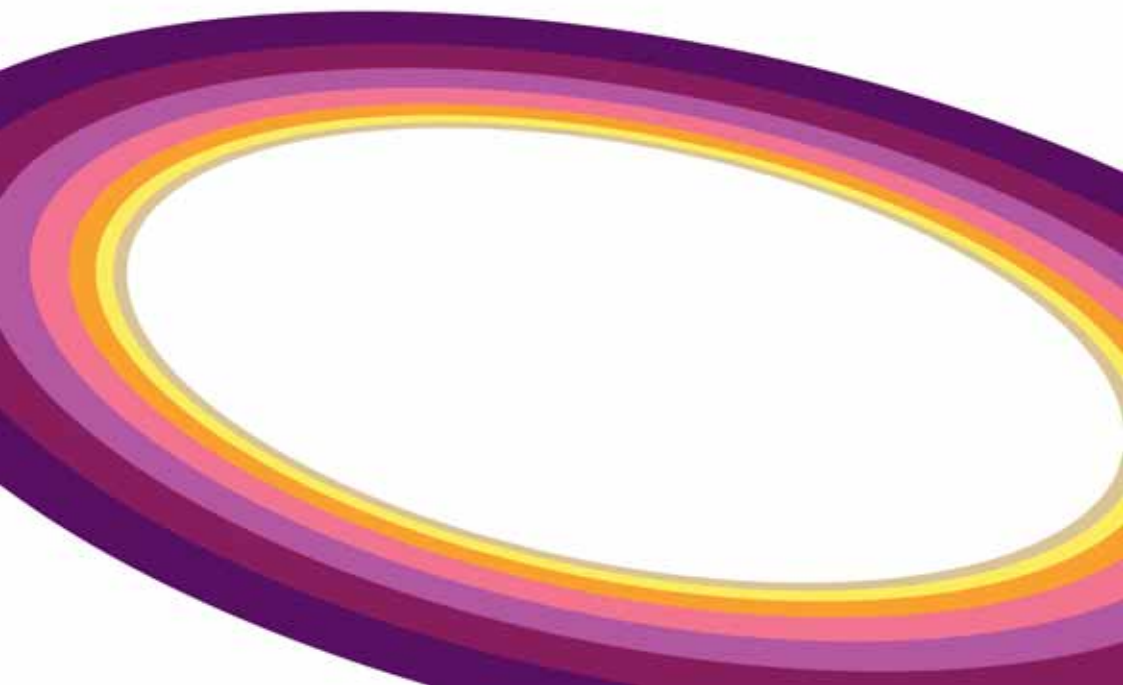


PLAN D'ACCÈS



ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES ET GERMANOPHONE DE BELGIQUE

L'avocat conseille. L'avocat concilie. L'avocat défend.



INSCRIPTION

A renvoyer avant le 31 janvier 2011 à l'O.B.F.G.
65 avenue de la Toison d'Or - 1060 Bruxelles
Fax. 02 648 11 67 - mail: communication@avocats.be

CONGRÈS DE L'O.B.F.G.

17 FEVRIER 2011

A COMPLÉTER EN MAJUSCULES S.V.P.

NOM

PRÉNOM

PROFESSION

Cocher la case adéquate AVOCAT AVOCAT STAGIAIRE AUTRE PROFESSION

ORGANISATION/INSTITUTION

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE

TÉLÉFAX

E-MAIL

Merci de préciser si vous assisterez au cocktail qui suivra le congrès OUI NON

PRIX : **100 €**
75 € pour les avocats stagiaires

Le prix comprend l'ouvrage, le déjeuner et le cocktail.
A verser avant le 31 janvier 2011
sur le compte O.B.F.G. - **630-3400775-14**
avec la mention « Congrès 2011- nom - prénom »



ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES ET GERMANOPHONE DE BELGIQUE

L'avocat conseille. L'avocat concilie. L'avocat défend.